



**Procès-verbal de la 124^e séance ordinaire du conseil de la
Localité de Valcanton tenue au Centre multiservice de
Beaucanton, le mardi 8 septembre 2015, à 19 h 30**

La réunion a été convoquée dans les délais prescrits.

Personnes présentes :

Claudine Desgagnés, conseillère
Manon Forget, conseillère
Michel Larouche, conseiller
Cécile Philippon, présidente

Personne absente :

Michel Jégou, conseiller

IL Y A QUORUM.

Également présentes :

Renée Bégin, officière municipale
France St-Amant, officière municipale

Cécile Philippon préside la réunion et Renée Bégin agit à titre de secrétaire.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Cécile Philippon à 19 h 30.

Adoption de l'ordre du jour

2015-124-01

124-CLVAL-2318

**SUR PROPOSITION DE CLAUDINE DESGAGNÉS, DUMENT
APPUYÉE PAR MANON FORGET, IL EST RÉSOLU :**

D'ADOPTER l'ordre du jour suivant :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption du procès-verbal de la 123^e séance ordinaire du conseil de la localité de Valcanton tenue le 18 août 2015 à Val-Paradis;
3. Correspondance au 8 septembre 2015;
4. Approbation des décaissements, prélèvements, comptes fournisseurs et paies au 8 septembre 2015;
5. Nomination d'une personne pour siéger au sein d'un comité culturel local et régional mis sur pied par l'Administration régionale Baie-James ;
6. État de la situation concernant l'environnement du lac Pajegasque selon le Regroupement des propriétaires de chalets;
7. Demande de renouvellement de l'entente d'entretien d'hiver de la route Pajegasque dans le cadre du règlement n° 143.7 du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James ;



8. Sujets divers :
 - 8.1 Travaux de correction des fossés du chemin des 4^e et 5^e Rangs Est ;
 - 8.2 Remplacement des réservoirs de mazout du Centre multiservice de Beucanton ;
9. Période de questions;
10. Levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-124-02

Adoption du procès-verbal de la 123^e séance ordinaire du conseil de la Localité de Valcanton tenue le 18 août 2015 à Val-Paradis

Les membres ont pris connaissance du procès-verbal.

124-CLVAL-2319

SUR PROPOSITION DE MICHEL LAROUCHE, DÛMENT APPUYÉE PAR MANON FORGET, IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le procès-verbal de la 123^e séance ordinaire de la localité de Valcanton tenue le 18 août 2015 à Val-Paradis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-124-03

Présentation de la correspondance au 8 septembre 2015

Les membres ont pris connaissance du bordereau de correspondance qui leur a été précédemment remis.

2015-124-04

Approbation des décaissements, prélèvements, comptes fournisseurs et paies au 8 septembre 2015

M^{me} Cécile Philippon dépose pour étude et considération une recommandation préparée par M^{me} France St-Amant en date du 8 septembre 2015 et intitulée : *Décaissements, prélèvements, comptes fournisseurs et paies au 8 septembre 2015.*

124-CLVAL-2320

SUR PROPOSITION DE MANON FORGET, DÛMENT APPUYÉE PAR MICHEL LAROUCHE, IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER les décaissements déjà effectués, les comptes fournisseurs, prélèvements et paies de la Localité de Valcanton au 8 septembre 2015 pour un montant total de 49 569,73 \$, le tout tel qu'il appert et étant plus amplement décrit à la liste préparée par l'officière municipale, M^{me} France St-Amant, le 8 septembre 2015, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.



CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je soussignée, France St-Amant, officière municipale, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour effectuer le paiement de ces factures.

France St-Amant
Officière municipale

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-124-05

Nomination d'une personne pour siéger au sein d'un comité culturel local et régional mis sur pied par l'Administration régionale Baie-James

CONSIDÉRANT QU'une entente de développement culturel interviendra sous peu entre le ministère de la Culture et des Communications et l'Administration régionale Baie-James ;

CONSIDÉRANT QU'afin de permettre un partenariat durable avec les villes et les localités jamésiennes, l'Administration régionale désire mettre sur pied un comité culturel local et régional qui aura la tâche de développer la culture en concertation avec le milieu;

CONSIDÉRANT QUE l'Administration régionale Baie-James sollicite la localité pour qu'elle nomme un membre du personnel pour siéger au sein de ce comité ;

124-CLVAL-2321

SUR PROPOSITION DE CLAUDINE DESGAGNÉS, DUMENT APPUYÉE PAR MANON FORGET, IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER Madame Renée Bégin et Madame Louise Chabot comme substitut pour siéger au sein du comité culturel local et régional de l'Administration régionale Baie-James au nom de la Localité de Valcanton.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-124-06

État de la situation concernant l'environnement du lac Pajegasque selon le Regroupement des propriétaires de chalets

Suite à la lecture des documents transmis par le Regroupement des propriétaires de chalet du lac Pajegasque décrivant l'état de la situation concernant l'environnement du lac Pajegasque, les membres s'entendent pour demander à l'inspecteur en environnement du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James de procéder à une nouvelle inspection des systèmes de traitement des eaux usées.



2015-124-07

Demande de renouvellement de l'entente d'entretien d'hiver de la route Pajegasque dans le cadre du règlement n° 143.7 du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James

CONSIDÉRANT QUE le Regroupement des propriétaires de chalet du lac Pajegasque présentera au Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James une demande d'aide financière pour les travaux d'entretien d'hiver 2015-2016 dans le cadre du règlement n° 143.7 ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement n° 143.7 permet au Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James d'accorder une aide financière aux associations de villégiature reconnues sur son territoire pour l'entretien de leur chemin d'accès ;

CONSIDÉRANT QUE selon ce règlement, lorsqu'un organisme visé à l'article 3.1 est situé à l'intérieur des limites d'une localité, la localité concernée peut verser une aide financière à l'organisme en question et le Gouvernement régional pourra alors, lui aussi, verser une aide financière à l'organisme jusqu'à concurrence de la participation de la localité jusqu'au maximum tel que spécifié au budget annuel ;

CONSIDÉRANT QUE lors de la planification budgétaire 2015 de la localité de Valcanton, un montant de 1 080 \$ sera prévu pour l'entretien d'hiver du chemin Normétal-Pajegasque (route 44) sur une distance de 6 kilomètres ;

124-CLVAL-2322

SUR PROPOSITION DE MICHEL LAROUCHE, DUMENT APPUYÉE PAR CLAUDINE DESGAGNÉS, IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER le versement d'une aide financière de 1 080 \$ au Regroupement des propriétaires de chalet du lac Pajegasque pour l'entretien d'hiver du chemin d'accès Normétal-lac Pajegasque pour l'année 2015-2016 dans le cadre du règlement n° 143.7 du Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2015-124-08

Sujets divers

2015-124-08.1

Travaux de correction des fossés du chemin des 4^e et 5^e Rangs Est

Monsieur Michel Larouche se retire, considérant son conflit d'intérêts.

CONSIDÉRANT QUE suite à l'exécution de travaux de creusage des fossés du chemin des 4^e et 5^e Rangs Est par la localité, ceux-ci ont occasionné des problèmes de drainage de terrains parce que la terre n'avait pas été étendue;



124-CLVAL-2323

SUR PROPOSITION DE CLAUDINE DESGAGNÉS, DUMENT APPUYÉE PAR MANON FORGET, IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER l'exécution de travaux correctifs sur les fossés du chemin des 4^e et 5^e Rangs Est ne dépassant pas 750 \$.

Monsieur Michel Larouche est de retour à la séance.

2015-124-08.2

Remplacement de réservoir de mazout du Centre multiservice de Beaucanton

CONSIDÉRANT QUE suite à l'inspection du bâtiment du Centre multiservice par l'assureur du locataire, le Centre de la petite enfance Mamie-Souris, il a été observé que les quatre réservoirs de mazout dataient de plus de vingt-cinq ans;

CONSIDÉRANT QUE selon les normes des assureurs les réservoirs doivent être remplacés à tous les huit ou dix ans ;

CONSIDÉRANT QU'une demande de soumission a été faite auprès du fournisseur de mazout, Pétroles Carufel inc. pour l'achat d'un réservoir hors-sol cylindrique horizontal à produits pétroliers répondant aux normes ULC-S601-07, doubles parois et d'une capacité de 4 633 litres;

124-CLVAL-2324

SUR PROPOSITION DE MICHEL LAROUCHE, DUMENT APPUYÉE PAR CLAUDINE DESGAGNÉS, IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER l'achat d'un réservoir hors-sol cylindrique horizontal à produits pétroliers à doubles parois d'une capacité de 4 633 litres au montant de 4 091,37 \$, plus les taxes applicables.

D'AUTORISER Plomberie Germain Roy d'Amos, entreprise certifiée, à procéder à l'installation du réservoir.

DE PAYER ces dépenses à partir de l'item budgétaire n° 02-191-00-526 *Entretien du chauffage du Centre multiservice.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



2015-124-09

Période de questions

Aucune question n'est adressée aux membres du conseil.

2015-124-10

Levée de la séance

124-CLVAL-2325

L'ordre du jour étant épuisé, SUR PROPOSITION DE MICHEL LAROCHE, DÛMENT APPUYÉE PAR CLAUDINE DESGAGNÉS, IL EST RÉSOLU:

DE LEVER la réunion à 19 h 45.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LE PRÉSENT PROCÈS-VERBAL EST SOUMIS AUX TERMES DE LA CHARTE DE LA LOCALITÉ DE VALCANTON, POUR SURVEILLANCE ET CONTRÔLE AU DIRECTEUR GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT RÉGIONAL D'EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES, LEQUEL LE TRANSFÈRE AU CONSEIL DU GOUVERNEMENT RÉGIONAL À TITRE DE RAPPORT ET AFIN QUE TOUTES LES MESURES SOIENT PRISES POUR QUE LES RÈGLEMENTS ET RÉOLUTIONS REQUÉRANT L'APPROBATION DE CE DERNIER SOIENT APPROUVÉS, RATIFIÉS ET SANCTIONNÉS.

Cécile Philippon
Présidente

Directeur général
Gouvernement régional
d'Eeyou Istchee Baie-James

Renée Bégin
Secrétaire d'assemblée